



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Service médical
Normandie

APPUI A L'ISOLEMENT PAR LES IDEL

**POINT D'ACTUALITE SUR LES DUREES
D'ISOLEMENT**

webinaire IDEL

18/02/2021

01

VISITE D'APPUI A L'ISOLEMENT



L'APPUI A L'ISOLEMENT : LE SUIVI DE L'ISOLEMENT

La visite de l'IDE est intégrée au dispositif de tracing pour tous les patients P0 , depuis janvier 2021

Les objectifs :

- Aider les personnes à « réussir leur isolement » en leur prodiguant des conseils sanitaires et d'organisation de la vie quotidienne ;
- Effectuer si nécessaire, des tests antigéniques ou RT-PCR aux autres membres du foyer ;
- Identifier, le cas échéant, une situation de vulnérabilité sociale non repérée initialement par l'Assurance Maladie ou d'identifier des difficultés liées à l'isolement

L'APPUI A L'ISOLEMENT : UN FORMULAIRE POUR FACILITER LE DEROULE

Identifier les difficultés liées à l'isolement notamment lorsque le foyer comporte plusieurs personnes et/ou lorsque la prévention du risque de contaminations secondaires est complexe (logements exigus, familles nombreuses, personnes à risque de forme grave...

L'APPUI A L'ISOLEMENT : QUAND ?

- Visite à réaliser dans les 24 heures de la sollicitation
- S'il s'agit d'un variant, une deuxième visite est programmée 10 jours plus tard lors de la levée de l'isolement = réalisation du test.



J'ai peut-être été contaminé par le coronavirus.

J'agis pour le mieux dès maintenant.

Ces consignes vont vous aider à préparer au mieux votre semaine d'isolement. Si tout n'est pas clair pour vous, pas de panique ! Vous trouverez les réponses à des dizaines de questions posées par d'autres sur [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr) ou en appelant le **0 800 130 000**.

N'hésitez pas à poser des questions aux personnes qui vous ont remis ce document ou à votre médecin traitant. Pendant votre isolement vous serez aussi appelé(e) par nos équipes qui répondront à toutes vos questions.

En respectant bien **les consignes d'isolement** :

- J'évite de contaminer mes proches.
- Je participe au retour rapide à une vie plus normale pour tous.

↓ LES 3 SITUATIONS DANS LESQUELLES JE DOIS M'ISOLER

SITUATION 1	SITUATION 2	SITUATION 3
J'ai des symptômes Fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, fatigue, mal de gorge, perte de goût ou d'odorat... ¹	J'ai un test Covid positif, même si je n'ai pas de symptôme	J'ai été en contact rapproché avec une personne testée positive²

JE VAIS PASSER UN TEST COVID. SI MON TEST EST POSITIF, JE M'ENGAGE À M'ISOLER IMMÉDIATEMENT ↓

Nom:

Signature:

Date:

¹ En cas de difficulté à respirer, j'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes malentendantes).

² J'ai été informé par cette personne, par l'Assurance Maladie ou alerté par l'application #TousAntiCovid.

SITUATION 1 SYMPTÔMES	SITUATION 2 TEST POSITIF	SITUATION 3 CAS CONTACT
<ul style="list-style-type: none"> • Je recherche le lieu le plus proche pour me faire tester.³ • Je m'isole en attendant les résultats de mon test. • Si mon test est positif je reste isolé 7 jours à partir de la date des premiers symptômes.⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'isole immédiatement, et pendant 7 jours à compter de la date du test.⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'isole immédiatement et pendant 7 jours à partir de la date du dernier contact avec la personne testée positive. • Je me fais tester au bout de 7 jours.⁶ • Si mon test est positif je m'isole 7 jours de plus à partir de la date du test.
<ul style="list-style-type: none"> • Je préviens les personnes avec qui j'ai été en contact. • Je prépare ma liste de contacts, que je communiquerai à l'assurance maladie quand elle m'appellera⁵. • Je me déclare sur l'application #TousAntiCovid. 		<ul style="list-style-type: none"> • Si j'ai des symptômes qui apparaissent, je consulte mon médecin et je m'isole 7 jours de plus à partir de la date des premiers signes.
<ul style="list-style-type: none"> • Si au bout de 7 jours, je n'ai plus de symptômes ni de fièvre depuis au moins 48 heures, je peux sortir de mon isolement. • Si mon test est négatif, j'arrête mon isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au bout de 7 jours, je n'ai toujours ni symptômes ni fièvre depuis au moins 48 heures, je peux sortir de mon isolement. • Sinon, je consulte mon médecin avant de sortir de mon isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si mon test est négatif au 7^e jour, j'arrête mon isolement.
<p>Lorsque je sors de mon isolement, je continue à respecter strictement les gestes barrières et à limiter les contacts, en particulier avec les personnes fragiles.</p>		

Pendant mon isolement, je prends ma température 2 fois par jour. Je contacte mon médecin en cas d'évolution des symptômes ou en cas de doute sur mon état de santé.

³ Où me faire dépister ? <http://depistagecovid.gouv.fr>

⁴ Je peux le faire sur le site <https://cnam.briserlachaine.org>, aussi disponible via l'application #TousAntiCovid.

⁵ Ma famille, mes collègues, mes amis, notamment ceux avec qui j'ai partagé un repas sans masque au cours des derniers jours.

J'organise ma semaine d'isolement

pour qu'elle soit plus facile à vivre et efficace.

Les règles de l'isolement décrites ci-dessous sont contraignantes, mais elles sont nécessaires pour sortir tous ensemble de cette épidémie.



Je comprends et je peux appliquer cette recommandation.



Je ne comprends pas ou je ne peux appliquer cette recommandation. J'appelle le 0 800 130 000.

MON TRAVAIL



→ Je préviens immédiatement mon employeur que je dois m'isoler.

→ Si je peux télétravailler, je le fais dans la pièce où je m'isole.

→ Si je ne peux pas télétravailler, je peux me procurer un arrêt de travail sur le site <https://declare.ameli.fr/>. Je serai indemnisé(e).

JE VIS SEUL(E) = PAS DE SORTIE⁷



→ Je ne dois voir personne : personne ne doit venir chez moi, et je ne dois pas sortir.

→ Je me fais livrer mes courses, en évitant tout contact avec le livreur.

→ Si j'ai une aide à domicile indispensable, la personne doit se laver les mains très régulièrement et porter un masque.

→ Je demande à des proches ou à des voisins de m'aider, pour aller chercher un médicament à la pharmacie ou pour sortir mon animal de compagnie.

⁶ Pourquoi ne pas me faire tester tout de suite? Car même si j'ai été infecté, le test ne pourra pas détecter le virus tout de suite. Il faut plusieurs jours. C'est ce qu'on appelle le temps d'incubation.

⁷ Si personne ne peut m'aider, je ne sors qu'une seule fois pour faire les courses pour la semaine, à une heure où il y a peu de monde. Je prends soin de me laver les mains et de mettre un masque avant cette unique sortie. La sortie doit être la plus courte possible.

JE VIS AVEC D'AUTRES PERSONNES = PAS DE SORTIE⁷, PAS DE CONTACT



- Je m'isole dans une pièce, que je ne quitte pas, y compris pour manger.
- Quand je dois en sortir pour aller aux toilettes ou me laver, je porte un masque. Je reste à plus d'un mètre des autres membres du foyer, je ne les touche pas.
- Je nettoie les pièces que je partage avec les autres membres du foyer, particulièrement les toilettes et la salle de bains.
- Je ne partage pas mes objets de tous les jours avec les autres membres du foyer : serviettes, gants, savon, couverts, etc.
- J'aère toutes les pièces régulièrement. Tous les membres du foyer se lavent les mains régulièrement.
- Je n'ai aucun contact avec des personnes fragiles, c'est-à-dire les personnes âgées de plus de 65 ans ou avec des maladies chroniques (hypertension, diabète, maladies cardiaques, etc.), les personnes avec une obésité importante et les femmes enceintes au 3^e trimestre de grossesse.

LES PERSONNES AVEC QUI JE VIS DOIVENT-ELLES S'ISOLER ?



- **Oui si j'ai un test positif.** Toutes les personnes qui vivent avec moi doivent elles aussi s'isoler 7 jours car ce sont des personnes contact. Elles doivent se faire tester tout de suite, puis au bout de 7 jours.
- Les enfants ne doivent pas aller à l'école⁸.** Même si toute ma famille est isolée avec moi, je fais attention à ne pas les contaminer en respectant les règles décrites ci-dessus⁹.
- **Non si je suis une « personne contact », dans l'attente de mon test.** Les personnes vivant sous le même toit que moi ne doivent pas s'isoler, sauf si je développe des symptômes ou si mon test est positif. Les enfants peuvent aller à l'école. Par prudence, je limite mes contacts avec eux.

⁸ Les enfants qui auraient été en contact à l'école avec un élève testé positif doivent en revanche continuer à aller à l'école. | ⁹ Porter le masque à la maison, manger seul, rester à plus d'un mètre, etc.

FACTURATION DE LA VISITE

AMI 5.6 + MCI

PEC à 100%

N° prescripteur fictif =2 91 99119 8

1 seule visite par foyer

Pas de cumul possible avec visite suivi COVID 5.8

Majoration autorisée : dimanche/fériés, frais de déplacement

Test :facturation individuelle , à taux plein

COORDONNÉES DES CELLULES TERRITORIALES D'APPUI À L'ISOLEMENT

Département	N° de la CTAI
Calvados	02 31 30 67 60
Manche	02 61 81 96 70 ctai.dt50@croix-rouge.fr
Orne	02 33 80 61 61 demander le service SIDPC (service interministériel de défense et protection civile)
Eure	02 32 78 29 01
Seine-Maritime	02 78 93 04 42

02

ISOLEMENT P0



ISOLEMENT PO - QUI?

- 1. La personne est dépistée positive ;**
 - ✓ À la suite d'un test PCR
 - ✓ A la suite d'un test antigénique
- 2. La personne a des symptômes évocateurs du COVID et attend les résultats de son test**

L'isolement débute immédiatement ++

ISOLEMENT P0 : COMBIEN DE TEMPS ?

P0 symptomatique

7 jours pleins à compter de la date de début des symptômes si pas de fièvre depuis au moins 48h

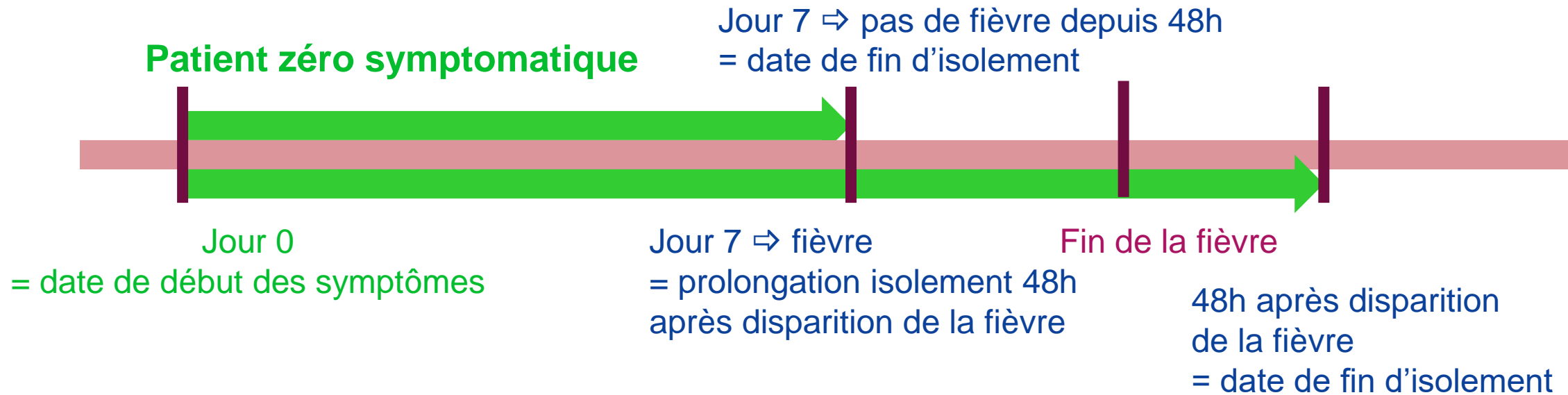
Sinon, pas de sortie d'isolement avant 48H après la fin de la fièvre, consulte son médecin avant de sortir de son isolement.

P0 asymptomatique

7 jours pleins à compter de la date de réalisation du test

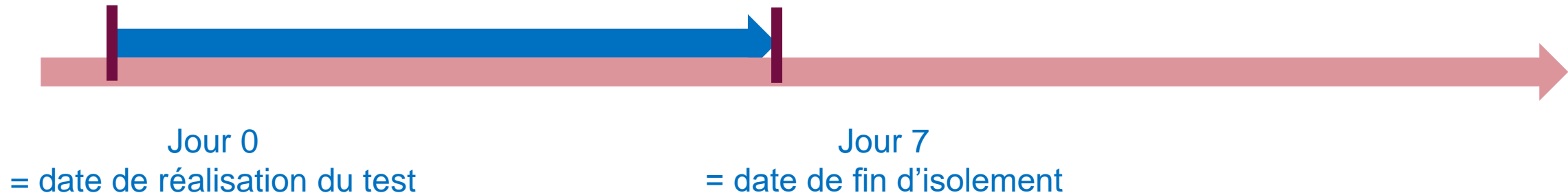
Patient immunodéprimé : isolement de 9 jours pleins

PATIENT 0 ET ISOLEMENT : LIGNE DE TEMPS



PATIENT 0 ET ISOLEMENT : LIGNE DE TEMPS

Patient zéro asymptotique



03

ISOLEMENT CAS CONTACT



ISOLEMENT CAS CONTACT - QUI?

La personne contact à risque d'une personne positive à la Covid

- ✓ Identifiée à la suite d'un appel de l'Assurance Maladie
- ✓ Identifiée à la suite d'un mail de l'Assurance Maladie

SITUATIONS DE CONTACT A RISQUE ELEVE DE CONTAMINATION EN L'ABSENCE DE MESURE DE PROTECTION EFFICACE

- o personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 - o ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades) -en revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque- ;
 - o ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
 - o ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- Définition d'un espace confiné : un espace qui ne permet pas de respecter le critère de distanciation sociale édicté par le Haut conseil de la santé publique le 24 avril 2020 : une distance minimale de 2 mètres autour d'une personne.
- o étant élève ou enseignant de la même classe (exemple groupe de travaux dirigés à l'université) si l'un des protagonistes ne porte pas de masque grand public de norme AFNOR

MESURES DE PROTECTION EFFICACES PENDANT TOUTE LA DURÉE DU CONTACT

- ❑ Séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®) ;
- ❑ Masque chirurgical porté par le patient confirmé OU le cas contact
- ❑ Masque FFP2 porté par le cas OU la personne contact ;
- ❑ Masque grand public de norme AFNOR catégorie 1 porté par le cas OU la personne contact
- ❑ Masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement porté par le cas OU la personne contact
- ❑ Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces : une plaque de plexiglas posée sur un comptoir ; les masques en tissu « maison » ainsi que les visières en plastique transparent portées seules.
- ❑ Depuis le 22 janvier 2021, pour tenir compte de la diffusion des variants, les masques grands public de catégories 2 ne sont plus considérées comme des protections efficaces.

ISOLEMENT CAS CONTACT - QUAND?

- ❑ immédiatement et pendant 7 jours à partir de la date du dernier contact avec la personne testée positive. Télétravail si possible.

Test au bout de 7 jours.

Si test est positif

- ❑ isolement 7 jours de plus à partir de la date du test.
- ❑ Apparition de symptômes, consultation auprès du médecin
Isolement 7 jours de plus à partir de la date des premiers signes.

Si test est négatif au 7e jour, j'arrête mon isolement

ISOLEMENT CAS CONTACT - CAS CONTACT AU SEIN DU FOYER

Isolement immédiat pendant 7 jours

test immédiat

Si négatif, second test 7 jours après la guérison du dernier P0 du foyer :

- si P0 symptomatique : considéré guéri 48h après disparition de la fièvre
- si P0 asymptomatique : considéré guéri 7 jours après son test positif

CAS CONTACT ET ISOLEMENT

Si le cas contact travail sur site, il doit prévenir son employeur et/ou la médecine du travail

Le cas contact, même s'il télétravaille ou est en arrêt de travail au domicile doit :

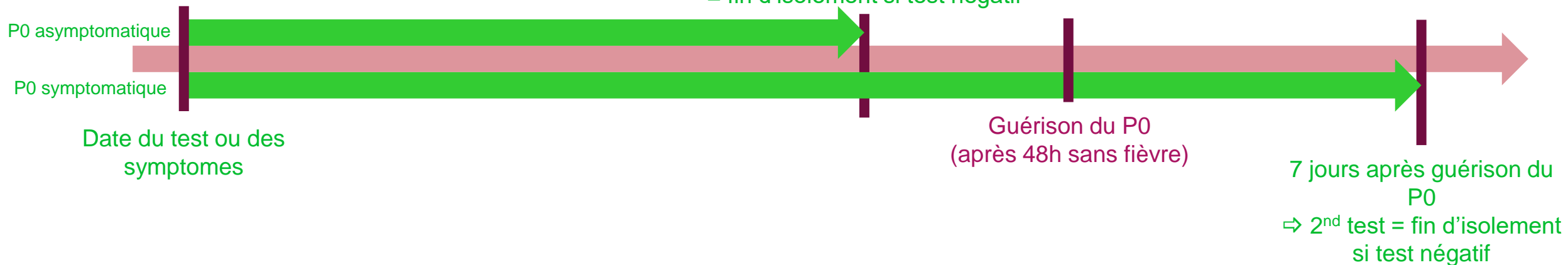
- ⇒ s'isoler des membres de la familles (si possible dans une pièce dédiée),
- ⇒ à défaut avec un strict respect des mesures barrières (masque, distanciation, désinfection...)
- ⇒ limiter ses sortie au strict minimum (pour aller faire son test de dépistage par exemple)

CAS CONTACT ET ISOLEMENT : LIGNE DE TEMPS

Cas contact foyer

Jour X (14 jours après le test du P0) ⇒ 2nd test

= fin d'isolement si test négatif



Cas contact hors foyer

Jour 0
= date d'appel

Jour 7
= date de fin d'isolement si test négatif

04

CAS DES VARIANTS BRESILIENS ET SUD AFRICAINS

CAS DES VARIANTS BRESILIENS ET SUD AFRICAINS : RALENTIR LA PROGRESSION DES VARIANTS

- Test RT-PCR + -> Seconde analyse systématique pour repérer les variants sur les prélèvements PCR positifs (criblage)
- Test antigénique + -> réalisation d'un test PCR pour criblage
- Lorsque le criblage identifie un variant brésilien ou sud africain, un deuxième test, dit de sortie d'isolement sera réalisé à J+10 (ou 48h après disparition de la fièvre)

Lorsqu'un de ces deux variants est identifié, deux visites IDEL sont préconisées, une dans les 24h et une à la levée de l'isolement notamment pour réaliser le test.

CAS DES VARIANTES BRÉSILIENS ET SUD AFRICAINS : DURÉES D'ISOLEMENT P0 VARIANT BRÉSILIEN OU SUD AFRICAIN

- **10 jours** à partir de la date du début des symptômes ET au moins 48h après disparition fièvre.
- **10 jours** à partir de la date du prélèvement si asymptomatique.

test à 10 jours (avec absence de fièvre depuis 48h)

- si test négatif, isolement levé,
- si positif, 7 jours d'isolement supplémentaires.

CAS DES VARIANTS BRESILIENS ET SUD AFRICAINS : ISOLEMENT PC DE P0 VARIANTS

- 7 jours à partir de la date du dernier contact avec le P0.
- Test PCR systématique à J0 et J7
- si P0 au sein du foyer : test 7 jours après la « guérison » du P0, cad 10j + 7 jours = 17 J
 - si test négatif levée isolement,
 - si positif cf diapo précédent P0 variant

CONTACTS

Département	ACCOMPAGNEMENT METIER	ACCOMPAGNEMENT OUTILS
Calvados	dam.cpam-caen@assurance-maladie.fr	cis.cpam-caen@assurance-maladie.fr
Eure	dam.cpam-evreux@assurance-maladie.fr	cis_271.cpam-evreux@assurance-maladie.fr
Manche	questions.covid.cpam-st-lo@assurance-maladie.fr	teleservices.cpam-st-lo@assurance-maladie.fr
Orne	gl_dam.cpam-alencon@assurance-maladie.fr	gl_cis.cpam-alencon@assurance-maladie.fr
Seine Maritime	dam.cpam76@assurance-maladie.fr	cis-76@assurance-maladie.fr